

RÉSUMÉ DESCRIPTIF DE LA CERTIFICATION (FICHE RÉPERTOIRE)

Intitulé (cadre 1)

LICENCE mention STAPS : ENTRAINEMENT SPORTIF (ES)

(cadre 2) Autorité responsable de la certification	Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)
Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accrédités et/ou habilités à délivrer la mention	Recteur de l'académie, chancelier des universités ; Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité (cadre 4)

Niveau (nomenclature 1969) : 2

Niveau (EQF) : 6

Code NSF

118 - Sciences de la vie.

120 - Spécialités pluridisciplinaires. Sciences humaines et droit.

335 - Animation sportive, culturelle et de loisirs

411 - Pratiques sportives (y compris arts martiaux).

Résumé du référentiel d'emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Le titulaire de la licence mention STAPS : Entraînement Sportif (ES) entraîne en autonomie des sportifs dans sa/ses spécialité(s) mentionnée(s) sur l'annexe descriptive au diplôme. Il encadre en compétition. Il assure la préparation physique des sportifs. Il élabore des programmes de développement de la condition physique.

S'appuyant sur une expertise professionnelle, sportive et scientifique pluridisciplinaire, dans un contexte d'intervention à visée de performance, il met en œuvre les activités suivantes :

- Usages digitaux et numériques
- Exploitation de données à des fins d'analyse
- Expression et communication écrites et orales
- Positionnement vis à vis d'un champ professionnel
- Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée »
- Analyse et évaluation d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive et à la performance de haut niveau
- Élaboration et planification de cycles et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive et de recherche de performance

- **Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive tout public**
- **Entraînement en vue d'une performance en compétition**
- **Préparation physique : développement des capacités physiques générales et spécifiques"**

Compétences ou capacités évaluées

Bloc 1 : 6LT-1001-Usages digitaux et numériques

- 1-1. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information
- 1-2. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour collaborer en interne avec les autres intervenants auprès des personnes
- 1-3. Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour collaborer avec les institutions partenaires et les personnes associées au suivi des sportifs
- 1-4. Utiliser les outils digitaux et numériques pour faire des évaluations et des diagnostics des capacités des personnes et des situations et pour favoriser le suivi des évolutions des capacités des personnes encadrées et/ou accueillies.
- 1-5. Recenser, analyser et suivre l'évolution des capacités des personnes encadrées et entraînées, à l'aide des outils numériques.
- 1-6. Réaliser des études statistiques en vue de leur diffusion
- 1-7. Procéder à une veille numérique (définition des priorités de veille, réaliser de la curation) en vue de développer ses propres compétences d'analyse de l'écosystème sportif.

Bloc 2 : 6LT-2001-Exploitation de données à des fins d'analyse

- 2-1. Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
 - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet sur le sport, la société et la performance
 - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet portant sur l'entraînement
 - Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet sur le système compétitif
- 2-2. Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Utiliser, adapter et construire des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les situations sportives et d'entraînement en vue de les exploiter pour évaluer et mettre en place un suivi adapté
 - Analyser et interpréter les situations ainsi que les performances des sportifs pour déterminer des objectifs d'évolution et de transformation afin d'optimiser la performance
 - Analyser et interpréter les situations ainsi que les conduites des acteurs afin de déterminer ultérieurement des objectifs d'évolution et de transformation.
- 2-3. Développer une argumentation avec esprit critique
 - Développer une argumentation avec esprit critique sur les politiques sportives.
 - Développer une argumentation avec un esprit critique sur la haute performance et le système compétitif

Bloc 3 : 6LT-3001-Expression et communication écrites et orales

- 3-1. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.

- 3-2. Adopter une posture adaptée à la situation et communiquer à l'aide de différents supports pour présenter des productions et/ou s'adapter à un public.
- 3-3. Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales d'une langue étrangère :
 - Dans le champ du sport en utilisant un langage technique précis
 - Dans le champ de l'entraînement en utilisant un langage approprié

Bloc 4 : 6LT-4001-Positionnement vis à vis d'un champ professionnel

- 4-1- Identifier et situer les champs professionnels du sport, de l'animation, de l'éducation, de la santé, du bien-être, du loisir et du tourisme, de l'industrie et des articles de sport ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-2- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la licence STAPS ES ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- 4-3- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- 4-4- Mettre en œuvre un projet sportif intégré à l'environnement sociétal et politique des pratiquants et de la structure.
- 4-5- Collaborer au développement du projet sportif dans son environnement fédéral, socio-économique et institutionnel.
- 4-6- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- 4-7- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs dans le champ du sport et de la performance.
- 4-8- Problématiser son action dans le cadre réglementaire et institutionnel d'intervention.

Bloc 5 : 6LT-5001-Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle

- 5-1. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation sportive pour s'adapter et prendre des initiatives.
- 5-2. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale de toute action éducative et les règles de l'engagement professionnel
- 5-3. S'intégrer dans une équipe pour optimiser le fonctionnement de la structure au service de la performance
- 5-4. Créer et mener des projets ou des événements au sein de la structure
- 5-5. Gérer et administrer un projet sportif au sein de la structure sportive
- 5-6. Concevoir et Présenter des projets aux intéressés, aux dirigeants et aux parents pour les impliquer.
- 5-7. Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer

Bloc 6 « Analyse d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive et à la performance de haut niveau, d'un groupe de sujets et d'une organisation

- 6-1. Analyser, diagnostiquer et modéliser l'activité d'un pratiquant ou d'un groupe, en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires et des modèles systémiques des facteurs de la performance concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique et les aptitudes et les qualités de chacun,
- 6-2. Mobiliser une culture technique, tactique, stratégique approfondie de plusieurs AP/S et une expertise dans une ou plusieurs activités sportives pour en Déterminer les contraintes et leurs implications dans la mobilisation des ressources en fonction des caractéristiques des pratiquants

- 6-3. Participer à l'analyse et au diagnostic du projet sportif en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires et des modèles théoriques et méthodologiques concernant cet environnement.
- 6-4. Assurer le suivi de l'évolution des performances en utilisant des outils et techniques d'analyse dédiés (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
- 6-5. Rendre compte auprès des pratiquants et/ou de leurs proches, et/ou des autres intervenants, de leur performance et de leurs capacités d'évolution.

Bloc 7 Élaboration et planification de cycles et de programmes, visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive et de recherche de performance (personne ou structure)

- 7-1. Concevoir des éléments de planification et programmation pour l'évolution ou la transformation des situations des pratiquants diagnostiqués
- 7-2. Choisir et Mettre en œuvre les techniques adéquates à l'amélioration de la performance visée.
- 7-3. Concevoir des séances ainsi que des cycles d'entraînement et les adapter aux objectifs poursuivis et aux évolutions des pratiquants
- 7-4. Prévoir et problématiser ses interventions pédagogiques en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires relatifs aux activités physiques et/ou sportives (AP/S) à la motricité spécifique, ainsi qu'à l'environnement matériel, institutionnel, social et humain du système sportif.

Bloc 8 : Encadrement de séances collectives d'activité physique et/ou sportive « tout public » en mobilisant une expérience approfondie de la pratique des Activités Physiques Sportives et Artistiques

- 8-1. Assurer la sécurité des individus et des groupes.
- 8-2. Animer et mobiliser les pratiquants pour un investissement optimal et des progrès, en fonction de leur profil.
- 8-3. Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
- 8-4. Appliquer un cadre d'analyse (notamment pédagogique et didactique) pour construire et adapter son intervention.
- 8-5. Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des APSA et l'analyse de cette expérience pour conseiller les pratiquants.

Bloc 9 "Entraînement en vue d'une performance en compétition en mobilisant son expertise dans une ou plusieurs spécialités sportives"

- 9-1. Concevoir, organiser, mettre en œuvre et réguler un programme d'entraînement et une planification en fonction de l'évolution de la discipline sportive.
- 9-2. Entraîner un groupe de sportifs pour optimiser la performance.
- 9-3. Animer une équipe d'intervenants dans le cadre du projet sportif.
- 9-4. Encadrer un groupe de sportif en compétition en toute sécurité.

Bloc 10 "Préparation physique : développement des capacités physiques générales et spécifiques"

10-1- Concevoir, organiser, mettre en œuvre et réguler un programme de préparation physique général pour tout public.

10-2- Préparer physiquement les sportifs dans une ou plusieurs spécialités sportives.

10-3- Former chacun à l'autonomie pour développer sa condition physique en toute sécurité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)

Secteurs d'activités

- Le sport amateur
- Le sport professionnel
- Le sport en entreprise
- Le secteur associatif
- Le secteur privé marchand et non marchand
- Les fédérations sportives
- Les collectivités territoriales

Mots clefs des secteurs accessibles

ENTRAINEUR ; COACHING ; SPORT PROFESSIONNEL ; SPORT AMATEUR ; PREPARATION PHYSIQUE ;

Types d'emplois accessibles

- Entraîneur sportif
- Préparateur physique
- Coach personnel
- Moniteur sportif
- Directeur technique de structure privée à objectif sportif
- Consultant auprès d'organisations sportives ou d'athlètes

Mots clefs des emplois accessibles

TECHNICIEN SUPERIEUR DANS LE DOMAINE DE L'ENTRAINEMENT ; PREPARATEUR PHYSIQUE, COACH SPORTIF

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 - Éducation en activités sportives

L1401 – Sport professionnel

Réglementation d'activités

Cette licence donne accès à une carte professionnelle et donc aux métiers à exercice réglementé en référence au Code du sport.

Articles L212-1 du Code du sport et R212-89 du Code du sport.

Modalités d'accès à cette certification (cadre 7)

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de la certification permettent de valider les compétences via l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme (l'article 11 de l'arrêté Licence 2011). Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier (prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence), soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le niveau licence.

Conditions de délivrance de l'annexe descriptive au diplôme :

A préciser 360h d'analyse pratique et théorique de la spécialité sportive.
Et 260h de préparation physique, musculation, haltérophilie, force athlétique

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Indiquer la composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.
Par candidature libre		X	
Par expérience Date de mise en place :2002	X		Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Liens avec d'autres certifications (cadre 8)	Accords européens ou internationaux (cadre 9)
Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d'activités professionnels d'exercices, des diplômes ou des certifications d'autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés.	Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières

Base légale (cadre 10)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.

Références autres :

- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence
- **Arrêté du 22 janvier 2014**, fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- **Arrêté du 22 janvier 2014**, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 **modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**

Liste des spécialités sportives ouvrant à une annexe descriptive au diplôme à Montpellier :

1. **Athlétisme (course – saut – lancer)**
2. **Badminton**
3. **Baseball**
4. **Basketball**
5. **Cyclisme sur route**
6. **Escalade**
7. **Fitness**
8. **Football**
9. **Gymnastique (masculine, féminine, rythmique, trampoline, tumbling, aérobic)**
10. **Haltérophilie – musculation – force athlétique**
11. **Handball**
12. **Judo**
13. **Lutte**
14. **Natation**
15. **Rugby**
16. **Tennis**
17. **Triathlon**
18. **Voile**
19. **Volley-ball**

Pour plus d'information (cadre 11)

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'informations :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Lieu(x) de certification :

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention

Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :

Historique :

Liste des liens sources (cadre 12)

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web (à faire : AA + GR)